Association d'Education Populaire de L'Ecole Saint Bernard
Association Loi 1° juillet 1901
11, rue Cluseret
92150 Suresnes
SIREN 339 575 433

RAPPORTS PRESENTES A L'ASSEMBLEE GENERALE DES MEMBRES SUR LES COMPTES AU 31 AOÛT 2024

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

BILANS ANNEXES

Olivier de PONCINS Expertise SAS
Siret 811 825 785 00017

Société inscrite sur la liste des Commissaires aux comptes,
Compagnie de Versailles et du Centre

6, route de la Filerie

41700 FRESNES

Association d'Education Populaire de L'Ecole Saint Bernard
Association Loi 1° juillet 1901
11, rue Cluseret
92150 Suresnes
SIREN 339 575 433

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 1er septembre 2023 au 31 août 2024

Messieurs les Abbés,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de **L'Association d'Education Populaire de L'Ecole Saint Bernard** relatifs à l'exercice clos le 31 août 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit, comme pour chacun de vos exercices, dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Au cours de nos travaux nous avons examiné le caractère approprié des principes comptables retenus, le caractère raisonnable des estimations importantes, et enfin le caractère suffisant de la présentation d'ensemble.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral, dans le rapport financier et dans les autres documents qui vous ont été adressés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à vos organes dirigeants d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Fresnes, le 19 mai 2025.

Pour la société Commissaire aux Comptes, **Olivier de PONCINS.**

Olivier de PONCINS
Expert-comptable
Commissaire aux comptes
6 route de la Filerie - 41700 Fresnes
Tél. 06 32 16 66 04

Association d'Education Populaire de L'Ecole Saint Bernard
Association Loi 1° juillet 1901
11, rue Cluseret ; 92150 Suresnes
SIREN 339 575 433

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2024

Messieurs les Abbés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.
Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Convention des exercices antérieurs non soumises à l'Assemblée Générale.

Le 16 décembre 2022 a été signé la résiliation du bail avec la SCI DE PONTCHARDON.
La résiliation porte sur les locaux de BAILLY, et prévoit notamment : une résiliation anticipée à condition d'une signature préalable de la promesse de vente par la SCI de PONTCHARDON à l'EPFIDF, au 31 mars 2023.
L'AEP SAINT BERNARD bénéficiera alors d'une mise à disposition gratuite prenant fin au plus tard de 31 décembre 2024 ; avec indemnité de 1.000 € par jour de retard à libérer l'immeuble.
Votre association a des administrateurs communs avec la SCI de PONTCHARDON.

Fait à Fresnes, Le 19 mai 2025.

Pour la société Commissaire aux Comptes,

Olivier de PONCINS

o.d.Poncins

Olivier de PONCINS
Expert-comptable
Commissaire aux comptes
6 route de la Filerie - 41700 Fresnes
Tél. 06 32 16 66 04

B. BILAN SIMPLIFIE

360 - AEP ECOLE ST BERNARD
5 rue Chaponval

78870 BAILLY

BILAN ACTIF SIMPLIFIE

BILAN ACTIF au 31/08/2024		Exercice N-1	Exercice N			Variations
		NET 2022/2023	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS (à déduire)	NET 2023/2024	
ACTIF IMMOBILISE						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	A1					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	A2					
Terrains (y compris agencements et aménagements de terrains)	AQ/AR	**17 278,71**	49 418,13	-36 418,98	**12 999,15**	-4 279,56
Installations techniques, matériel et outillage	AU/AV		15 124,64	-15 124,64		
Autres immobilisations corporelles	AW/AX	**4 429,84**	35 058,56	-22 562,67	**12 495,89**	8 066,05
Immobilisations corporelles en cours	AY/AZ	**36 731,16**	623 334,60		**623 334,60**	586 603,44
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES	A3/A31					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	B1					
Autres immobilisations financières	BI/BJ	**82 900,00**	42 500,00		**42 500,00**	-40 400,00
TOTAL I		**141 339,71**	**765 435,93**	**-74 106,29**	**691 329,64**	549 989,93
ACTIF CIRCULANT						
STOCKS ET EN-COURS	CA/CB	**3 635,00**	11 155,40	-531,00	**10 624,40**	6 989,40
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	CC					
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	CD/CE	**24 816,10**	45 388,20		**45 388,20**	20 572,10
CREANCES RECUES PAR LEGS OU DONATIONS	CF/CG					
AUTRES CREANCES	CH/CI	**33 500,00**	30 324,19		**30 324,19**	-3 175,81
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	CJ/CK	**972 808,16**	1 490 831,28		**1 490 831,28**	518 023,12
DISPONIBILITES	CM	**234 205,79**	38 171,17		**38 171,17**	-196 034,62
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	CN	**80 400,00**	84 843,25		**84 843,25**	4 443,25
TOTAL II		**1 349 365,05**	**1 700 713,49**	**-531,00**	**1 700 182,49**	350 817,44
Ecarts de conversion Actif (V)						
ECARTS DE CONVERSION ACTIF	FA					
TOTAL V						
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		**1 490 704,76**	**2 466 149,42**	**-74 637,29**	**2 391 512,13**	900 807,37

360 - AEP ECOLE ST BERNARD
5 rue Chaponval

78870 BAILLY

BILAN PASSIF SIMPLIFIE

BILAN PASSIF au 31/08/2024		EXERCICE N-1 2022/2023	EXERCICE N 2023/2024	Variations
FONDS PROPRES				
Fonds propres complémentaires sans droit de reprise	GA2	538,26	538,26	
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE	GA	538,26	538,26	
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE	GB			
ECARTS DE RÉÉVALUATION	GC			
RÉSERVES	GD			
COMPTES DE LIAISON	GE			
REPORT À NOUVEAU	GF	660 431,79	802 994,05	142 562,26
EXCÉDENT OU DÉFICIT DE L'EXERCICE	GG	142 562,26	96 305,42	-46 256,84
SITUATION NETTE (SOUS TOTAL)		803 532,31	899 837,73	96 305,42
FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES	GH			
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	GI			
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	GJ			
TOTAL I		**803 532,31**	**899 837,73**	**96 305,42**
FONDS REPORTES ET DEDIES				
FONDS REPORTÉS LIÉS AUX LEGS OU DONATIONS	HA			
FONDS DÉDIÉS	HB	632 129,83	1 381 894,12	749 764,29
TOTAL II		**632 129,83**	**1 381 894,12**	**749 764,29**
PROVISIONS				
PROVISIONS POUR RISQUES	IA			
PROVISIONS POUR CHARGES	IB			
TOTAL III				
DETTES (1)				
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILÉS (TITRES ASSOCIATIFS)	JA			
EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	JB			
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERS	JC			
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS	JD	33 833,35	27 988,61	-5 844,74
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	JE	2 280,00	17 773,60	15 493,60
DETTES DES LEGS OU DONATIONS	JF			
DETTES FISCALES ET SOCIALES	JG	16 918,29	21 238,86	4 320,57
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHÉS	JH		31 755,88	31 755,88
AUTRES DETTES	JI	2 010,98	11 023,33	9 012,35
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	JK			
TOTAL IV		**55 042,62**	**109 780,28**	**54 737,66**
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (V)				
ECARTS DE CONVERSION PASSIF	KA			
TOTAL V				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		**1 490 704,76**	**2 391 512,13**	**900 807,37**

(1) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an 109 780,28

360 - AEP ECOLE ST BERNARD
5 rue Chaponval

78870 BAILLY

A. COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE

COMPTE DE RESULTAT AU 31/08/2024		EXERCICE N-1 2022/2023	EXERCICE N 2023/2024	VARIATIONS	%
PRODUITS D'EXPLOITATION					
VENTES DE BIENS ET SERVICES	LB	670 266,90	749 856,10	79 589,20	11.87 %
Ventes de fournitures et matériels	LB1	6 936,00	7 783,90	847,90	12.22 %
Contributions et prestations familles	LB2	663 330,90	742 072,20	78 741,30	11.87 %
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS	LE	632 129,83	803 182,54	171 052,71	27.06 %
Ressources liées à la générosité du public	LE3	382 129,83	534 182,54	152 052,71	39.79 %
Dons manuels	LE31	*382 129,83*	*534 182,54*	152 052,71	39.79 %
Contributions financières	LE4	250 000,00	269 000,00	19 000,00	7.60 %
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS, PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES	LF		5 411,35	5 411,35	-
AUTRES PRODUITS	LH	67 027,84	90 002,41	22 974,57	34.28 %
TOTAL I		1 369 424,57	1 648 452,40	279 027,83	20.38 %
CHARGES D'EXPLOITATION					
ACHATS DE FOURNITURES ET MATERIELS REVENDUS	MA	11 662,00	9 074,97	-2 587,03	-22.18 %
VARIATIONS DE STOCKS	MB	-4 125,00	-7 030,40	-2 905,40	-70.43 %
AUTRES CHARGES ET CHARGES EXTERNES	MC	219 882,86	348 432,94	128 550,08	58.46 %
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	ME	388,62	14 714,48	14 325,86	-
SALAIRES ET TRAITEMENTS	MF	327 356,90	326 512,02	-844,88	-0.26 %
CHARGES SOCIALES	MG	64 425,93	68 175,93	3 750,00	5.82 %
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	MH	7 432,07	9 143,26	1 711,19	23.02 %
REPORT EN FONDS DEDIES	MJ	632 129,83	749 764,29	117 634,46	18.61 %
AUTRES CHARGES	MK	28 716,65	50 203,92	21 487,27	74.83 %
TOTAL II		1 287 869,86	1 568 991,41	281 121,55	21.83 %
1-RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		81 554,71	79 460,99	-2 093,72	-2.57 %
PRODUITS FINANCIERS					
PRODUITS NETS SUR CESSION DE VMP	NF		6 888,43	6 888,43	-
TOTAL III			6 888,43	6 888,43	-
CHARGES FINANCIERES					
TOTAL IV					-
2-RESULTAT FINANCIER (III-IV)			6 888,43	6 888,43	-
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)		81 554,71	86 349,42	4 794,71	5.88 %
PRODUITS EXCEPTIONNELS					
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	PA	61 007,55	10 158,19	-50 849,36	-83.35 %
TOTAL V		61 007,55	10 158,19	-50 849,36	-83.35 %
CHARGES EXCEPTIONNELLES					
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	QA		202,19	202,19	-
TOTAL VI			202,19	202,19	-
4-RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		61 007,55	9 956,00	-51 051,55	-83.68 %
Participation des salariés aux résultats					

GP 25/4J

360 - AEP ECOLE ST BERNARD
5 rue Chaponval

78870 BAILLY

A. COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE

COMPTE DE RESULTAT AU 31/08/2024	EXERCICE N-1 2022/2023	EXERCICE N 2023/2024	VARIATIONS	%
TOTAL VII				-
IS des personnes morales non lucratives				
TOTAL VIII				-
Total des produits (I+III+V)	**1 430 432,12**	**1 665 499,02**	**235 066,90**	**16.43 %**
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	**1 287 869,86**	**1 569 193,60**	**281 323,74**	**21.84 %**
5- EXCEDENT OU DEFICIT	**142 562,26**	**96 305,42**	**-46 256,84**	**-32.45 %**
Contributions reçues				
TOTAL				-
Emplois des contributions reçues				
TOTAL				-

op
25/4J.
43

INFORMATIONS SUR LES COMPTES

Exercice : 2023/2024

360 - AEP ECOLE ST BERNARD

78 - BAILLY

I	Informations générales
II	Principes, règles et méthodes comptables
III	informations sur le bilan
IV	Informations sur le compte de résultat
V	Autres informations

Les comptes de l'Exercice clos au **31/08/2024** font apparaître les éléments suivants :

Total de l'Actif : 2 391 512,13

Contre 1 490 704,76 au 31/08/2023

Excédent Global 2023/2024 : 96 305,42

Contre un Excédent de 142 562,26 en 2022/2023

L'Exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du **01 Septembre 2023 au 31 Août 2024.**

I/ INFORMATIONS GENERALES

1) Identification de la structure, objet social, activités, moyens mis en œuvre

L'Association d'Education Populaire de l'Ecole Saint Bernard (Paris) a pour objet l'enseignement de tous les ordres, les oeuvres scolaires, post-scolaires, péri-scolaires, l'éducation populaires, les colonies et les camps de vacances, les loisirs des jeunes - le tout dans le cadre de la doctrine sociale et religieuse enseignée traditionnement pas l'EGLISE CATHOLIQUE ROMAINE et généralement, tout ce qui de près ou de loin, directement ou indirectement, se rapporte à l'objet précité.

En conséquence, l'association a spécialement pour but :
1) D'organiser par les tous moyens appropriés le fonctionnement des Ecoles Libres et notamment de l'Ecole Catholique dénommée "Ecole St Bernard"
2) D'engager en qualité d'employeur légal les Directeurs, Maîtres et Personnel de service, d'assurer leur rémunération, de s'intéresser au perfectionnement professionnel du corps enseignant, à sa retraite, en conformité des conventions et réglements en vigueur.
3) D'acquérir ou de prendre en location tous meubles et immeubles jugés nécessaires aux fins ci-dessus indiquées.
4) D'établir et d'entretenir des rapports suivis, dans le cadre des attributions statutaires de chacune d'elles, avec les Associations s'intéressant à l'Ensignement Libre
5) D'attribuer si possible sur les fonds de l'Association des bourses partielles ou totales aux élèves les moins fortunés
6) De promouvoir et de réaliser toutes les oeuvres d'éducation populaire, culturelle, sportive, périscolaire, post-scolaire et sociale, telle que l'organisation des jeux, de sport, de théâtre, de cinéma, de kermesses, de bibliothèque, de conférences, de voyages, etc.

Les ressources de l'association comprennent :
- Le montant des droits d'entrée et des cotisations,
- Des subventions publiques ou privées,
- Des rétributions ou remboursements des frais pour services rendus,
- Du produit des quêtes, tombola, dons manuels et de toutes autres ressources qui ne sont pas interdites par la loi

2) Faits marquants de l'exercice et évènements postérieurs à la clôture

Sur l'exercice 2023.2024, l'AEP a poursuivi son projet immobilier de grande ampleur et a encore bénéficié de larges contributions privées et dons manuels pour respectivement 269 k€ et 481 k€.
Comme l'exercice précédent, ces aides ont été portées au bilan en "report en fonds dédiés" dans les comptes 195 et 196.
Au 31/08/2024, ils totalisent respectivement 519 k€ et 863 k€, le projet de développement des activités éducatives est maintenant financé à hauteur de 1 382 k€.

Les travaux en-cours constitués d'études, d'honoraires, de prestations de paysagistes etc... nécessaires en amont à la réalisation du projet s'élèvent au 31/08/2024 à 592 k€.

Bail entre la SCI Ponchardon et l'AEP St Bernard : l'avance sur loyer de 80 400 € n'a pas été remboursée sur 2023.2024.

3) Tableau d'évolution de la population scolaire de l'Etablissement :

Secteur	Niveau	2022/2023	2023/2024	Variation	%	Nombre de classes 2023/2024
1	ENSEMBLE SCOLAIRE	248	286	38	15,32	15,0
TOTAL ELEVES		248	286	38	15,32	15,0
Demi-pensionnaires		28	20	-8	-28,57	
Pensionnaires		0	0	0	NA	

Maternelle : 66 élèves (+9 élèves)
Elémentaire : 112 élèves (+10 élèves)
Collège : 73 élèves (+17 élèves)
Lycée : 35 élèves (+2 élèves)

4) Evolution de l'effectif concernant le personnel :

NOM DU SITE	Nombre de salariés en Equivalent Temps Plein (ETP) en 2022/2023	**Nombre de salariés en Equivalent Temps Plein (ETP) en 2023/2024**	Variation	%
AEP St Bernard	12,62	**14,55**	1,93	+15.29
TOTAL	12,62	**14,55**	1,93	+15.29

5) Evolution du parc immobilier

*** Surface Totale Développée :** **2 525,00 m²**

- Surface Pédagogique : 2 295,00 m²
- Surface non Pédagogique : 230,00 m²

6) Situation Immobilière

BATIMENT	TYPE DE CONTRAT	Date de début	Durée	MODALITE D'EXECUTION
ENSEMBLE IMMOBILIER	Bail commercial	01/11/2022	10 ans	Bail Signé Propriétaire : SCI St Luc

II/ Principes, règles et méthodes comptables

1) Principes comptables

Les comptes annuels ont été établis dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base

. continuité de l'exploitation,
. permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
. indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été appliquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2) Référentiel comptable

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 août N ont été établis conformément aux dispositions réglementaires en vigueur (règlements ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié relatif au plan comptable général et n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif) et en appliquant la nomenclature comptable de l'Enseignement catholique associé à l'Etat par contrat (édition 2020) définie et publiée par la Fnogec (Fédération nationale des organismes de gestion des établissements de l'Enseignement catholique).

III/ Informations sur le bilan

1) Bilan ACTIF :

a. Variation des immobilisations (corporelles et incorporelles)

Immobilisations corporelles et incorporelles :

- Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
- Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires, en fonction de la durée d'utilisation.

Nature de l'investissement	Durée	Taux d'amortissement
Structure (gros œuvre)	25 à 50 ans	2 à 4 %
Façades, étanchéité, couverture et menuiseries extérieures	15 à 20 ans	5 à 6,66 %
Installations générales et techniques	10 à 15 ans	6,66 à 10 %
Agencements intérieurs et décoration (cloisons, carrelages...)	10 à 15 ans	6,66 à 10 %
Équipement de restauration	8 à 12 ans	8,33 à 12,5 %
Matériel et mobilier de bureau	5 à 10 ans	10 à 20 %
Mobilier scolaire	5 à 10 ans	10 à 20 %
Mobilier cantine et hébergement	5 à 10 ans	10 à 20 %
Matériel et équipements pédagogiques	3 à 10 ans	10 à 33,33 %
Matériel de transport	3 à 5 ans	20 à 33,33 %
Matériel informatique	2 à 5 ans	20 à 50 %
Matériel de reprographie	2 à 5 ans	20 à 50 %
Logiciels	2 à 3 ans	33,33 à 50 %

NATURE	Montant Brut au 01/09/2023	Acquisitions	Sorties	Virement poste à poste	Valeur brute au 31/08/2024
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Donations temporaires d'usufruit	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Terrains (y compris agencements et aménagements de terrains)	49 418,13	0,00	0,00	0,00	**49 418,13**
Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**

NATURE	Montant Brut au 01/09/2023	Acquisitions	Sorties	Virement poste à poste	Valeur brute au 31/08/2024
Installations techniques, matériel et outillage industriels	15 124,64	0,00	0,00	0,00	**15 124,64**
Autres immobilisations corporelles	25 696,16	9 362,40	0,00	0,00	**35 058,56**
Immobilisations corporelles en cours	36 731,16	586 603,44	0,00	0,00	**623 334,60**
Biens reçus par legs et donations destinés à être cédés	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
TOTAL	126 970,09	595 965,84	0,00	0,00	**722 935,93**

Parmi les acquisitions principales :
- Acquisition d'une imprimante : 9362.40 €
- Immobilisation en cours : Ingénieurie, Architecte, Paysagiste etc... 623 334.60 €

b. Variation des amortissements

NATURE	Montant Brut au 01/09/2023	Dotations	Diminutions et/ou reprises	Virement poste à poste	Valeur brute au 31/08/2024
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Donations temporaires d'usufruit	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Agencements et aménagements de terrains	32 139,42	4 279,56	0,00	0,00	**36 418,98**
Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Installations techniques, matériel et outillage industriels	15 124,64	0,00	0,00	0,00	**15 124,64**
Autres immobilisations corporelles	21 266,32	1 296,35	0,00	0,00	**22 562,67**
TOTAL	68 530,38	5 575,91	0,00	0,00	**74 106,29**

c. Variation des immobilisations financières

Libellé	Montant brut au 01/09/2023	Augmentation	Sorties	Valeur brute au 31/08/2024
Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Prêts et autres immobilisations financières	82 900,00	0,00	40 400,00	**42 500,00**
TOTAL	82 900,00	0,00	40 400,00	**42 500,00**

Dépôt de garantie à la SCI Pontchardon : 40 400 €

d. Les Stocks

Les stocks figurant au bilan représentent les stocks d'approvisionnements et de fournitures destinées à la vente.
Les stocks sont évalués à la valeur actuelle qui correspond à la valeur d'achat des marchandises.

	2022/2023	2023/2024	Variation	%
Stocks et en-cours	4 125,00	**11 155,40**	7 030,40	NA

Stocks pulls et pantalons (uniformes)

Variation des dépréciations des Stocks

NATURE	Montant Brut au 2022/2023	Dotations	Reprise	Virement poste à poste	Montant Brut au 2023/2024
Prov.deprec.stocks	**490,00**	41,00	0,00	0,00	**531,00**
TOTAL	**490,00**	41,00	0,00	0,00	**531,00**

e. Créances usagers, autres créances, fournisseurs débiteurs

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.
Elles sont éventuellement dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.
Toutes les créances apparaissant au bilan ont une échéance inférieure à 1 an.

	MONTANTS				PROVISIONS			
NATURE	2022/2023	2023/2024	Variation	%	2022/2023	2023/2024	Variation	%
Avances et acomptes versés sur commandes	0,00	**0,00**	0,00	NA	0,00	**0,00**	0,00	NA
Créances clients, usagers et comptes rattachés	26 056,10	**45 388,20**	19 332,10	+74.19	1 240,00	**0,00**	-1 240,00	-100.00
Créances reçues par legs ou donations	0,00	**0,00**	0,00	NA	0,00	**0,00**	0,00	NA
Autres créances	33 500,00	**30 324,19**	-3 175,81	-9.48	0,00	**0,00**	0,00	NA
TOTAL	59 556,10	**75 712,39**	16 156,29	+27.13	1 240,00	**0,00**	-1 240,00	-100.00

- autres créances :
  remboursement des loyers trop versés en 2022/2023 = 33 500 €
  Remboursement électricité à recevoir de Grand Maison et du Pieuré : 29 364 €
  Avoir à recevoir Lavillangouet : 960 €

f. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement constituées de sicav monétaires, sont valorisées par référence à leur valeur d'entrée dans le patrimoine, les mouvements étant enregistrés selon la méthode du "premier entré, premier sorti".

Seules les moins - values latentes affectent l'exercice et sont comptabilisées sous la forme d'une provision pour dépréciation.

NATURE	2022/2023	2023/2024	Variation	%	plus ou moins value latente
Sicav	972 808,16	**1 490 831,28**	518 023,12	53,25	65 815,67
TOTAL	972 808,16	**1 490 831,28**	518 023,12	53,25	65 815,67

- 6 Souscriptions sur l'exercice : SICAV BNP MONEY => 28.669 parts pour 680 173.21 €
- 2 rachats sur l'exercice : SICAV BNP MONEY => 7.03 parts pour 169 038.52 € => plus-value = 6 888.43 €

g. Comptes de régularisation Actif

	2022/2023	2023/2024	Variation	%
Charges constatées d'avance	80 400,00	**84 843,25**	4 443,25	5,53
TOTAL	80 400,00	**84 843,25**	4 443,25	5,53

Loyer SCI Ponchardon payé d'avance (1 an) : 80 400 €
Diverses CCA : 4 443.25 €

2) Bilan PASSIF :

a. Mouvements des fonds propres

	Montant au début de l'exercice 01/09/2023	Augmentation	Diminution	Montant à la fin de l'exercice 31/08/2024
Fonds propres sans droit de reprise	538,26	0,00	0,00	538,26
Fonds propres avec droit de reprise	0,00	0,00	0,00	0,00
Ecarts de réévaluation	0,00	0,00	0,00	0,00
Réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes de liaison	0,00	0,00	0,00	0,00
Report à nouveau	660 431,79	142 562,26	0,00	802 994,05
Excédent ou déficit de l'exercice	142 562,26	96 305,42	142 562,26	96 305,42
Sous total : Situation nette	**803 532,31**	**238 867,68**	**142 562,26**	**899 837,73**
Fonds propres consomptibles	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions réglementées	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	**803 532,31**	**238 867,68**	**142 562,26**	**899 837,73**

Affectation de résultat 2022/2023 :

L'assemblée générale en date du 19 juin 2024 a approuvé les comptes. Le résultat de 142 562.26 euros a été affecté en report à nouveau.

b. Fonds dédiés

Ce sont des rubriques du passif qui enregistrent à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu être encore utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Projet(s) défini(s)	Montant initial	Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation en cours d'exercice (compte 789)	Engagement à réaliser sur ressources affectées (compte 689)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Projet dévelopt des activités éducatives-Contri	200 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	200 000,00
Projet dévlpt activ.éducat.-Contrib.Pro Libéris+	319 000,00	150 000,00	0,00	169 000,00	319 000,00
Projet dévelopt des activités éducatives - Dons	862 894,12	382 129,83	0,00	480 764,29	862 894,12
TOTAL	1 381 894,12	632 129,83	0,00	749 764,29	1 381 894,12

c. Etat des échéances des dettes :

			Variation		Echéance	
	Montant au début	**Montant en fin**	Valeur	%	Jusqu'à un an	à plus d'un an
Emprunts obligatoire et assimilés (titres associatifs)	0,00	0,00	0,00	NA	0,00	0,00
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0,00	0,00	0,00	NA	0,00	0,00
Emprunts et dettes financières	0,00	0,00	0,00	NA	0,00	0,00
Sous total : dettes financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**NA**	**0,00**	**0,00**
Avances et acomptes reçus	33 833,35	27 988,61	-5 844,74	-17.28	27 988,61	0,00
Dettes fournisseurs	2 280,00	17 773,60	15 493,60	NA	17 773,60	0,00
Dettes des legs et donations	0,00	0,00	0,00	NA	0,00	0,00
Dettes fiscales et sociales	16 918,29	21 238,86	4 320,57	+25.54	21 238,86	0,00
Dettes sur immobilisations	0,00	31 755,88	31 755,88	NA	31 755,88	0,00
Autres dettes	2 010,98	11 023,33	9 012,35	NA	11 023,33	0,00
Sous total : autres dettes	**55 042,62**	**109 780,28**	**54 737,66**	**+99.45**	**109 780,28**	**0,00**
TOTAL	**55 042,62**	**109 780,28**	**54 737,66**	**+99.45**	**109 780,28**	**0,00**

IV/ Information sur le compte de résultat

1) Rémunération des dirigeants :

En son article 20, la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 stipule :

"Les associations, dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 €, doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en natures.

Les membres du Conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération.

Nous ne publions pas la rémunération du dirigeant, car l'association ne comporte qu'un seul dirigeant, ce qui reviendrait à divulguer une rémunération individuelle.

2) Honoraires du Commissaire aux comptes :

	Montant
Honoraires facturés au titre du controle légal des comptes	2 300,00
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	0,00
TOTAL	2 300,00

3) Les éléments exceptionnels :

Les Produits Exceptionnels ..... **(10 158,19)**

- Remboursement électricté Grand Maison et Le Prieuré realtif à 2022/2023 : 9 593.91 €
- Annulation provision 2022/2023 faisant doublon : 564.00 €
- Divers différences de règlements : 0.28 €

Les Charges Exceptionnelles ..... **(202,19)**

- Perte sur caution SCI Ponchardon : 200.00 €
- Divers différences de règlements : 2.19 €

V/ Autres informations

1) Contributions volontaires en nature

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit.

Le nouveau règlement ANC 2018-06 impose le recensement et la comptabilisation en pied de compte de résultat des contributions volontaires en nature.

a. Autres informations

Le bénévolat est une constante de l'Enseignement Catholique, une contribution précieuse au bon fonctionnement des établissements. Sa valorisation permet notamment d'obtenir des coûts complets et réels, ainsi que d'appréhender véritablement tous les moyens nécessaires au bon fonctionnement de chaque niveau d'enseignement.

L'AEP bénéficie de l'apport entre autre de professeurs et d'institutrices bénévoles. Cependant, la valorisation du personnel bénévole n'a pas été possible à évaluer sur cet exercice comme sur celui de 2022/2023.
L'AEP fera le nécessaire pour procéder à cette valorisation sur l'exercice 2024/2025.

2) Annexes diverses

Montant et origine des contributions financières reçues de l'étranger : 100 000.00 €, pays de provenance : Suisse.